CPTS GRAND SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne Ville créative design

# L'ORDONNANCE VERTE C'EST QUOI ?

## 1 VOUS ATTENDEZ VOTRE 1ER ENFANT

Votre professionnel peut vous prescrire l'ordonnance verte. Sous conditions de ressources, vous accéderez au dispositif !

## 2 DES ATELIERS DE PRÉVENTION

En rejoignant le dispositif, vous participez à deux ateliers obligatoires, et pourrez accéder à d'autres sensibilisations selon vos choix

## 3 DES PANIERS DE FRUITS, LÉGUMES ET LÉGUMINEUSES

A partir de votre 4e mois de grossesse, jusqu'à la fin du 8e mois, vous bénéficierez d'un panier par semaine.

***N'hésitez pas à en parler à votre professionnel de santé !***

***Les échanges médicaux concernant l'ordonnance verte doivent avoir lieu dans le cadre des rendez-vous de suivi de grossesse initialement prévus, aucun rendez-vous dédié et spécifique n'est nécessaire.***

Pour plus d'informations : flasher le QR Code